



Communiqué de presse du 7 octobre 2025

RTE à travers les mégalithes classés par l'UNESCO : pagaille juridique et désastre annoncé

Les associations écrivent à la ministre de la culture et à l'UNESCO

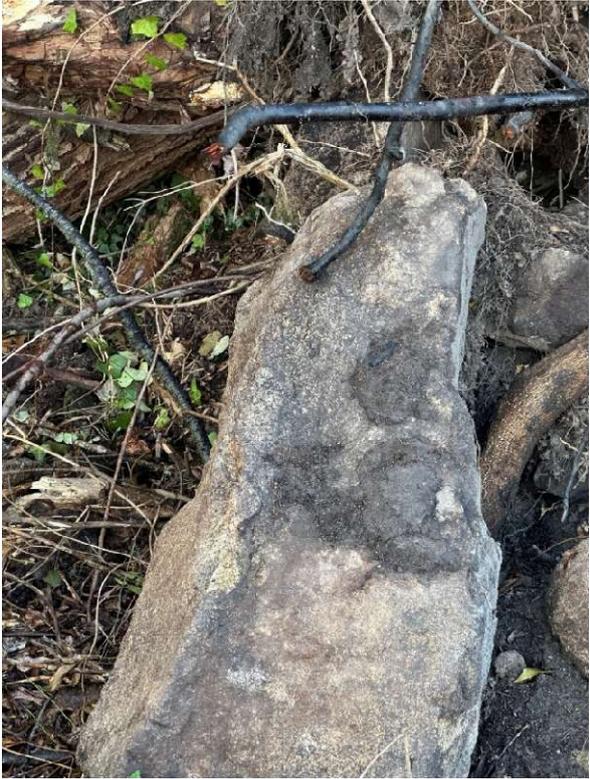
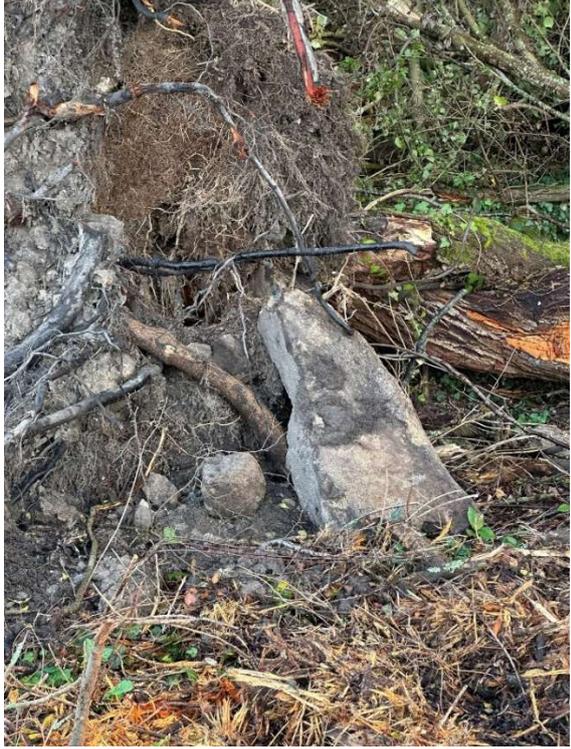
Nos trois associations (Sites & Monuments, les Gardiens du Large, la Fédération de protection de la Baie de Quiberon, des îles et du grand site dunaire) réagissent à l'imbroglie juridique et aux risques pour le patrimoine mégalithique du Morbihan, causés par le lancement précipité de fouilles archéologiques le long du tracé retenu par RTE pour implanter les câbles électriques souterrains de raccordement des éoliennes Bretagne-Sud.

La presse régionale s'est fait l'écho du chantier lancé le 15 septembre par l'INRAP (institut national de recherche en archéologie préventive) pour le compte de RTE.

Certes, RTE avait présenté un dossier à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne (DRAC), Service Régional de l'Archéologie (SRA) et obtenu le 26 novembre 2024 un arrêté préfectoral portant prescription de diagnostic archéologique dont il se prévaut encore aujourd'hui.

Mais, depuis lors est survenu un événement culturel considérable : le 12 juillet 2025, les mégalithes ont intégré la liste des sites classés au titre du patrimoine mondial. Le projet de raccordement éolien apparaît donc aujourd'hui incompatible avec les impératifs de préservation de ce patrimoine exceptionnel.

- L'impact est d'ores et déjà notable : les fouilles en cours, bien que qualifiées de préventives, portent atteinte à l'intégrité de ce site protégé, en contradiction avec les engagements de la France envers l'UNESCO et les principes de sauvegarde du patrimoine national. Les photos prises le samedi 4 octobre 2025 aux abords de Crucuno montrent l'impact désastreux de certains de ces travaux préliminaires au bulldozer : arbres arrachés, brûlés, pierres déterrées dont on ne sait s'il s'agit de mégalithes ou d'éléments de constructions anciennes.





Dans ces conditions, que présumer des travaux eux-mêmes destinés à l'enfouissement d'une vingtaine de kilomètres de câbles électriques 225.000 V ?

Les Morbihannais ne pourront que relever l'immense différence d'avec les fouilles précautionneuses menées il y a une dizaine d'années en plusieurs campagnes sur le site archéologique côtier de Beg-er-Vil dans la presqu'île de Quiberon.

- Les fouilles ont été entreprises hors réglementation : Il se trouve que les travaux ont été entrepris par l'INRAP pour le compte de RTE dès le 15 septembre alors qu'une consultation publique afférente à ces fouilles et à leurs conséquences écologiques s'est terminée ce 6 octobre 2025 seulement, révélant la précipitation de RTE à engager ces travaux.

Cette entrée désastreuse dans l'aire mégalithique s'est faite sans que nous ayons trouvé trace d'une quelconque autorisation préfectorale postérieure au classement de l'UNESCO

On s'interroge également sur l'autorisation et la vigilance des propriétaires fonciers du grand cordon dunaire (Département, ONF Conservatoire du Littoral) qui en lien avec le Syndicat Mixte Dunes sauvages de Gavres à Quiberon, assurent la gestion et la protection des espaces naturels

Dès le 19 juillet dernier, les signataires avaient alerté l'UNESCO du projet RTE en cours : en réponse Lazare Eloundou Assomo, directeur du patrimoine mondial, nous a recommandé de saisir le ministère de la culture français, rappelant que la responsabilité première appartient à l'Etat sur lequel le bien se trouve situé.

Nous venons donc d'informer la Ministre de la Culture et l'UNESCO de la situation présente, leur demandant de faire interrompre immédiatement ces fouilles précipitées et, pour le long terme, d'interdire à tout projet industriel de s'installer sur le patrimoine classifié par l'UNESCO.

Anne Marie Robic
Déléguée de Sites & Monuments
anne-marie.robic@wanadoo.fr

Nathalie Beauzemont
Présidente des Gardiens du Large

Noëlle Bonnetain, présidente la Fédération de Protection et d'Aménagement de la baie de Quiberon, des îles et du grand site dunaire